EMPIRE VIE
CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 19 janvier 2016 **N° 2016-05**

CATÉGORIE : **PLACEMENTS**

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : **Relevé des placements du 31 décembre 2015 de l'Empire Vie**

Dates d'envoi

Nous posterons aux clients les relevés des placements du 31 décembre 2015 de l'Empire Vie à compter du 26 janvier 2016. Des exemplaires en format PDF de ces relevés seront accessibles à partir du Centre d'affaires.

Nous enverrons des exemplaires préalables des relevés aux conseillers au bureau de l'AGA à compter du 22 janvier 2016 pour les conseillers qui ont demandé de recevoir les relevés sous format papier et pour quelques produits de placement qui sont toujours hébergés sur les anciens systèmes d'administration, comme les REER collectifs et les polices de placement qui portent des codes de fonds EMP.

Ce que vous devez savoir à propos des relevés

- La période des relevés pour les contrats administrés par Citigroup (Citi) est du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015; la période des relevés pour les contrats qui continuent d'être administrés par l'Empire Vie est du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.
- Nous publierons le Rapport annuel des fonds de placement 2015 le 30 avril 2016. Nous avisons nos clients qu'il leur est possible d'en obtenir une copie sur notre site ou d'en demander une par courriel ou par téléphone au 1 800 561-1268.
- Le client dispose de 30 jours pour aviser son conseiller ou l'un de nos représentants du Service à la clientèle de toute divergence sur son relevé.
- Nous inclurons un message sur les relevés afin de rappeler le délai du 29 février 2016 aux titulaire de fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) qui sont admissibles à cotiser de nouveau dans leur FERR une partie du montant qu'ils ont reçu de celui-ci en 2015. Les changements ont pris effet le 21 avril 2015 dans le cadre du budget du gouvernement fédéral (plan d'action économique 2015). Ce budget a réduit le montant devant être retiré des FERR pour 2015 et les années subséquentes.
- Nous inclurons aussi un message dans les relevés de comptes Catégorie Plus 2 concernant les règles entourant le plafond de cotisation de ce produit.

Questions

Si vous avez des questions à propos des relevés des placements, nous vous prions de communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle au 1 800 561-1268, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, heure de l'Est.

Compétence

Carol Anne Bracciodieta, Directrice, Service à la clientèle, Placements et Services aux courtiers

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.